## ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE SCIENTIFIQUE (S)

Liste des épreuves obligatoires	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Épreuves anticipées (passées en fin de première)			
Français	2	Ecrite	4 h
Français	2	Orale	20 min
Travaux Personnels Encadrés (TPE)	2 (1)	Orale	10 min par candidat
Épreuves terminales			
Mathématiques	7 ou 9 (2)	Ecrite	4 h
Physique-Chimie	6 ou 8 <sup>(2)</sup>	Ecrite & pratique <sup>(3)</sup>	3h30 min + 1h
Sciences de la Vie et de la Terre	6 ou 8 (2)	Ecrite & pratique <sup>(3)</sup>	3h30 min + 1h
Histoire-géographie	3	Ecrite	3 h
Philosophie	3	Ecrite	4 h
Langue vivante 1	3	Ecrite et Orale (4)	3 h (partie écrite)
Langue vivante 2	2	Ecrite et Orale (4)	2 h (partie écrite)
Éducation physique et sportive	2	Contrôle continu	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Mathématiques <sup>(2)</sup> ou Physique-Chimie <sup>(2)</sup> ou Sciences de la Vie et de la Terre <sup>(2)</sup>	2 2 2	Ecrite	Intégrée à l'épreuve obligatoire
Épreuves facultatives (5)			
Langue vivante 3 - Espagnol		Orale	20 min
Latin (CNED)		Orale	15 min
Arts : Arts Plastiques ou Cinéma-Audiovisuel ou Théâtre		Orale	30 min

- (1) Seuls les points supérieurs à 10 sont retenus et multipliés par 2.
- (2) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.
- (3) Epreuve pratique : Evaluation des Capacités Expérimentales (ECE).
- (4) Une évaluation orale est effectuée en cours d'année (compréhension orale : 10 min ; expression orale : 10 min).
- (5) Deux épreuves facultatives au maximum.

Seuls les points supérieurs à 10 sont retenus et multipliés par :

- 2 pour la 1ère (ou la seule) option choisie,
- 1 pour la 2<sup>e</sup> option choisie,
- 3 si la 1<sup>ère</sup> option choisie est le Latin.

Mise à jour : mars 18